



Mme Anne-Marie Rosé,  
Maire de Marssac sur Tarn  
& l'ensemble du Conseil Municipal  
ont le plaisir de vous convier  
à la cérémonie des voeux  
qui aura lieu le  
vendredi 20 janvier 2017 à 19h00,  
salle municipale de Marssac



*Anne-Marie Rosé*



## [ sommaire ]

Les travaux sur notre commune	p 3 à 5
Commémoration de la Victoire et de la Paix	p 6
Vos relais de quartier	p 7
Concert de Noël	p 8 & 9
D.LAB/TEMPSDANSE danse, danse...	p 9
Deux Marssacois au 4L Trophy	p 10 & 11
Loto du Comité des fêtes	p 10
Inscriptions sur les listes électorales	p 12
Quelques nouvelles de la Clé des Champs	p 12
Pizzeria Bip Bip : un nouveau service de livraison à domicile	p 13
Visite de l'entreprise Soprofen Fermetures à Marssac	p 13
Les 40 ans de l'ADMR	p 14
Le repas des aînés pour fêter la nouvelle année ensemble	p 15
Un producteur Marssacois à « Fermes en villes »	p 15
Marssac badminton : à vos raquettes !	p 15
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 16 à 20
Grand jeu de Noël des commerçants	p 21
Les Aînés de Marssac repassent le code...	p 22
Succès pour la zumba et l'elgo chez Ambiance scandale	p 22
Noces d'or et de diamant au Club des Aînés de Marssac	p 23
Rugby à XIII : opération « un ballon pour chacun »	p 23
Belle réussite pour l'exposition de miniatures agricoles	p 24
Programme des fêtes de fin d'année	p 25
Les Amis de l'école : un « ALIGOT-ween PARTY réussi ! »	p 26
La vie de la paroisse	p 26
Bibliothèque « La vieille cantine »	p 27
Numéros utiles	p 27
Repas des aînés	p 28

### Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

### Votre Mairie

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)

[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

## à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

**Pascal Crépin**

06 80 41 20 42

[pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

ou

**Thierry Stéfanon**

06 23 87 24 98

[thierry.stefanon@wanadoo.fr](mailto:thierry.stefanon@wanadoo.fr)

**LA DÉPÊCHE**

**Paulette Cluzel**, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les événements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - [popojournal@outlook.fr](mailto:popojournal@outlook.fr)

**Le Tarn Libre**  
Le journal du Tarn

**Marssac Info**

Envoyez vos articles et vos photos à  
Christine Balazard : [christine.balazard@wanadoo.fr](mailto:christine.balazard@wanadoo.fr)

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin :  
[pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

## Les travaux sur notre commune



### Entretien et surveillance des platanes

La commune compte 96 platanes situés majoritairement avenue d'Albi mais aussi rue de la gare, rue et place de l'église ainsi que dans le vieux Marssac, allée des platanes et place de la ville vieille. Ceux-ci nécessitent un entretien et une surveillance régulière, assurés par une entreprise spécialisée, l'entreprise Eco. Va.Na. Celle-ci est intervenue fin octobre pour effectuer le nettoyage des rejets au départ des branches de tous les arbres. Quatre platanes de l'avenue d'Albi ont fait l'objet d'un examen complémentaire pour détecter de façon préventive d'éventuelles altérations dans la hauteur de leur charpente.



### Sapin et illuminations de Noël

C'est en blanc et ambre que les illuminations de Noël s'afficheront cette année dans le cœur du village. Elles ont été installées par l'entreprise Escaffit et seront allumées du 7 décembre à début janvier. Autre symbole fort de Noël, le grand sapin Normann a été installé place du Barry par nos agents municipaux. Une entreprise, notons-le, qui n'aurait pu être menée à bien sans l'aide gracieuse apportée par l'entreprise Poquet qui avait amené sur place son camion grue sur place. Nous l'en remercions.

Bon à savoir : nos illuminations sont à plus de 90% led, ce qui permet de réduire la consommation électrique.



### Fleurissement d'hiver

Le fleurissement d'hiver a été mis en place par nos agents espaces verts dans les massifs et jardinières de la place du Barry ainsi que dans les parterres de la mairie et du rond-point des Trincades. Les jardinières du monument aux morts ont été pour leur part fleuries de chrysanthèmes.

## Complexe omnisports : avancement des travaux



### Complexe omnisports : les aménagements extérieurs démarrent

L'entreprise Eurovia est à l'œuvre pour réaliser les réseaux extérieurs. Les travaux sur le réseau pluvial sont terminés. Ceux concernant les réseaux secs sont en cours. La mise en place de la résille d'acier au-dessus de l'entrée du bâtiment a été retardée. Elle devrait débuter mi-décembre. A l'intérieur, électriciens, peintres et plombiers sont toujours au travail.

### Le complexe omnisports en chiffres

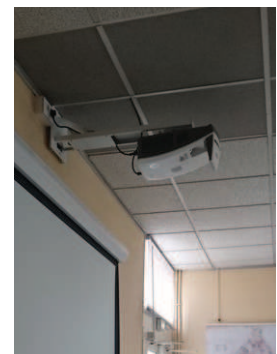
- une salle omnisports de 1 100 m<sup>2</sup>, avec gradins, pour pratiquer le basket-ball, le volley-ball, le hand-ball, le tennis, le badminton...
- un dojo d'entraînement (180 m<sup>2</sup> de tatamis)
- 4 blocs «vestiaires/douches» pour sportifs
- 2 blocs «vestiaires/douches» pour arbitres
- 3 sanitaires communs
- un hall d'accueil avec billetterie
- un parking de 72 places





## Eglise : préservation des fresques de Nicolas Greshcny

Les fresques de Nicolas Greshcny se sont dégradées au fil du temps. En cause, les remontées d'humidité et la formation d'efflorescences salines qui ont entraîné l'altération des enduits des soubassements. Une mission de conservation a été confiée à l'atelier Langlois, entreprise locale spécialisée dans la conservation et la restauration des peintures murales. Le chantier a consisté à traiter les efflorescences et à refixer la couche picturale.



## Nouvel équipement dans la salle du conseil municipal

Les réunions sont fréquentes dans la salle du conseil municipal où il est souvent nécessaire de projeter des documents d'information utiles à tous les participants. L'installation d'un vidéo projecteur fixe s'avérait nécessaire. Celle-ci a été réalisée en régie par nos agents techniques.



## Des travaux à la mairie pour mieux accueillir le public

Le comptoir d'accueil de la mairie s'est fait plus accueillant avec la pose d'un vitrage qui permet aux visiteurs d'avoir une vision plus large de l'accueil dès leur entrée dans la mairie. L'affichage pour le public a été aussi amélioré à l'extérieur. Les 3 panneaux déjà existants ont été abaissés pour répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Un 4ème panneau a été également installé pour permettre un meilleur affichage des comptes rendus des conseils municipaux.



## Commémoration de la Victoire et de la Paix

La cérémonie de la commémoration de la Victoire et de la Paix s'est déroulée le dimanche 13 novembre devant le monument aux morts de Marssac.

Avant d'entamer la cérémonie d'hommage aux morts pour la France, l'assistance a respecté une minute de silence et de recueillement en mémoire des victimes des terribles attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

### **Hommage à tous les Morts pour la France Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire**

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

Commémorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en



passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.

Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.



Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.

# RELAIS DE QUARTIER AU COEUR DE MARSSAC

## Connaissez-vous votre relais de quartier ?

Ces volontaires, hommes et femmes, se mettent bénévolement au service de leur quartier pour plus de proximité entre les hommes. Ils sont présents dans chaque quartier. Vous trouverez ici leurs noms, leurs numéros de téléphone et/ou leurs mails.

N'hésitez pas à les contacter. Ils sont là pour vous informer, au plus près des réalités de la vie de votre quartier. Ils sont là aussi, à votre écoute, pour faire remonter vos observations en mairie et s'assurer des suites qui y sont données.

### Secteur 1 Centre ville - Tonimarié Le hameau 2 - Vieux Marszac

Mme LO Catherine 05 63 55 20 51  
M. MIALHE Xavier 06 83 20 31 96  
xavier.mialhe@sfr.fr  
M. GUILHEM jean 06 63 67 58 18  
jean.guilhem@bbox.fr

### Secteur 2 Le Buc - Tourtignac

M. PECH Roger 05 63 55 42 75

### Secteur 3 Lamartine - Pelbousquié

M. REDELSPERGER Olivier 06 18 50 76 87  
olivier.redels@sfr.fr

### Secteur 4 entre la route de Lagrave, la rue Bernissard et la SNCF

Mme CINTAS Marie Line 05 63 53 23 12  
Mme ALARY Sylvie 05 63 55 46 16  
M. PECH Roger 05 63 55 42 75

### Secteur 5 Le Clos Fleuri - Le Clos Provençal - Les Zagadies - Plaisance - Clos de Barret

Mme VINCENT Yveline 05 63 53 01 06  
M. LABORDE René 05 63 56 37 86  
M. BRISSEBRAT Claude 06 69 56 50 17  
claud.brissebrat@sfr.fr

### Secteur 6 La Tancade - la Pelatié - Lavergne

Mme MAES Chantal 05 63 53 10 47  
Mme AUDREN Nadia 05 63 56 61 75  
audren.nadia@laposte.net

### Secteur 7 La Violette - St Barthélémy - Guille Rieumas

Mme FERRIERE Charlette 05 63 55 40 41  
Mme RIVES Yvette 05 63 53 95 07



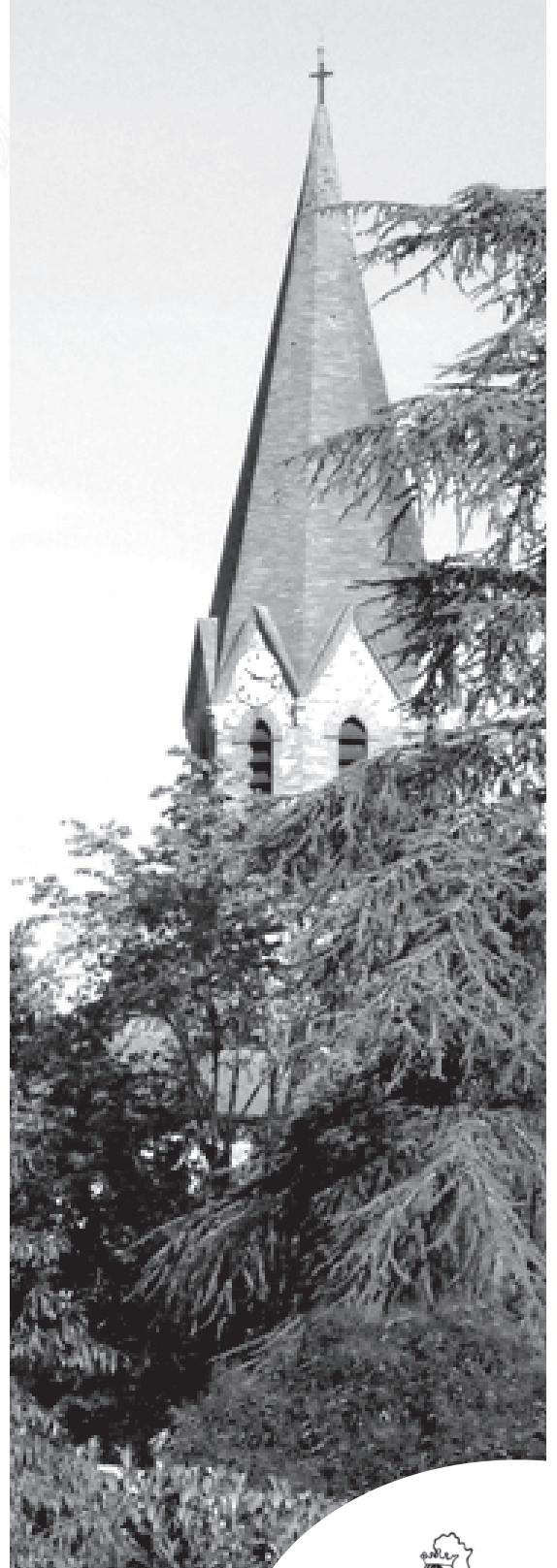
ENTREE GRATUITE

# Concert de Noël

9 décembre 2016  
20h30  
Eglise de Marssac

*Vin chaud offert après le concert*

CHORALE OCCEA  
CHORALE ENSOLMINEUR  
CHORALE ACANTHE



**Contact Mairie : Tél 05 63 55 40 47**  
**[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)**  
**[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)**





## Concert de Noël : demandez le programme

### CHORALE OCCEA

Tibie Paiom  
Ave Maria  
Signore Delle Cime  
Ave Verum  
Hymne des Fraternises  
Hallelujah  
Hegoak

### CHORALE ENSOLMINEUR

Noël blanc (J.P. Oudot)  
Noël des enfants du monde  
(J. Noty Boyer)

Noël au Tyrol (F. Antonini)  
Noël à Jérusalem (E. Macias)  
Amici Miei (A. Grace)  
Gerusalemme (Bepi de Marzi)  
Chanter pour ceux qui sont loin  
de chez eux (M. Berger)

Les Anges dans nos campagnes  
(Chant en commun)

### CHORALE ACANTHE

Kriabe  
Hiver hiver  
Deck the hall  
Douce nuit  
Toura louro louro  
Mon beau sapin  
Noël de bresse  
Le message des anges  
Anem pastourels  
L'Immortelo

## D.LAB/TEMPSDANSE danse, danse...



D.lab/Tempsdanse vient d'organiser un grand week-end de danse avec le professeur Raphaël Olive. Près de 60 élèves ont pu bénéficier de son enseignement et plusieurs écoles de danse ont été accueillies pour partager ce moment.

Les stagiaires sont partis ravis et Raphaël a été conquis par la bonne ambiance et l'engagement artistique des élèves !

**Créer du lien, réveiller les curiosités, enrichir sa danse de nouvelles découvertes... c'est dans cette volonté que l'année se poursuit avec quelques dates à retenir :** le 19 décembre un «Christmas Dance Day» réservé aux adhérents (initiation gratuite en Oriental avec Mériem et en Salsa avec Cyril Rousset), les 21 et

22 janvier un workshop ouvert à tous avec la célèbre Alison (danseuse notamment de la comédie musicale «Résiste»), et d'autres surprises à venir...

En attendant, les cours hebdomadaires se poursuivent chaque semaine avec Mélissa Delfau et Fabienne Rodriguez, toutes deux professeurs de danse diplômées d'état, dans l'annexe de la salle polyvalente de Marszac.

**Renseignements au 0616193244**  
**Facebook: d.labtempsdanse**  
**studiodedanseduolab.com**

*Crédit photo: Raynaud photo*

## Collecte de dons pour «Les enfants du désert»

Le 4L Trophy est un rallye dans le désert marocain mais pas seulement : il a aussi un but humanitaire. Acheminer jusqu'au Maroc du matériel scolaire qui sera remis à l'association «Les enfants du désert». Cette association à but non lucratif, créée en 2005, œuvre pour améliorer les conditions de scolarité des enfants dans le sud-est marocain.

**Vous pouvez vous aussi soutenir l'action humanitaire de Rémi et Guillaume en déposant vos dons à la mairie.**

**Vous pouvez donner des fournitures scolaires (cahiers, cartables, trousse, crayons...) mais aussi sacs de sport, ballons, chaussures, produits hygiéniques, matériel informatique... enfin tout ce qui est susceptible d'améliorer les conditions de scolarité des enfants dans le sud-ouest marocain.**



**D'avance Merci.**

*Tous vos dons seront remis à Rémi et Guillaume avant leur départ pour le 4L Trophy.*

**Plus de renseignements : [www.enfantsdudésert.org](http://www.enfantsdudésert.org)**

# MARSSAC

**DIMANCHE**

**22**

**JANVIER  
2017**

**SALLE DES FÊTES - 14h30**

**LOTO  
GÉANT**

**DU COMITÉ DES FÊTES  
DE MARSSAC**

**Quine...!!**

**Double Quine...!!**

		26		40	52	60	85
5	10		4		50	62	
		33	46			75	84

**Carton Plein...!!**



Rémi Roumégoux a 19 ans. Il est marssacois et poursuit ses études en 2ème année d'IUT génie mécanique à Toulouse. Guillaume Courtois a 18 ans. Il a fait ses études au lycée Airbus à Toulouse et a intégré le groupe aéronautique.

Tous deux ont relevé le défi du 4L Trophy en équipe et vont traverser le désert marocain pour livrer du matériel scolaire à l'association «Les enfants du

désert». Cette association à but non lucratif œuvre pour améliorer les conditions de scolarité des enfants dans le sud marocain.

La municipalité de Marssac soutient leur projet et leur 4L portera fièrement le blason de notre commune.

Ils font, pour nous, un point d'étape de leur projet.

## 4 L Trophy », un raid sportif et humanitaire - point d'étape avec Rémi et Guillaume

Concernant la partie mécanique, nous avons procédé par étapes. Après avoir acheté cet été une 4L qui puisse convenir à un raid dans le désert, nous l'avons démontée pièce à pièce pour l'inspecter et changer les pièces usées. Nous avons donc refait tout le circuit de freinage en changeant les disques, les étriers, les flexibles, les garnitures et le liquide de frein. Nous avons changé les cardans : cette étape a été laborieuse car nous en avons d'abord placé un qui était trop grand et qui touchait le bras de suspension. La deuxième tentative a réglé ce problème mais en a créé d'autres et nous avons découvert une fuite à ce moment-là. Nous avons aussi installé de nouveaux sièges qui seront plus confortables pour parcourir les 6 000 km qui nous attendent dans le désert. Il nous a fallu aussi changer les roulements de roue avant et les moyeux. Dès que les nouveaux pneus seront montés et les jantes changées, la 4L sera prête pour passer au contrôle technique.

Pour la recherche de sponsors, nous avons actuellement plusieurs entreprises qui se sont engagées à nous soutenir et en particulier des soutiens venant de Marssac. Dans les prochains jours, nous allons embellir notre véhicule afin de positionner les logos de nos sponsors. Après avoir été des apprentis mécaniciens, nous allons nous reconverter en apprentis carrossiers pour le ponçage et la mise en peinture.

Concernant la collecte d'affaires scolaires, suite à l'article paru dans «La Dépêche», nous avons reçu

un appel téléphonique d'un gérant de magasin qui souhaite nous offrir ses invendus. A part cela, nous n'avons rien reçu d'autre mais nous espérons que la collecte au sein de notre village sera l'occasion de finaliser cette partie de notre projet. La mission qui nous est confiée est précise. Il s'agit de collecter avant notre départ tout matériel susceptible «d'améliorer les conditions de scolarité des enfants dans le Sud-Est marocain» et de le transporter jusqu'au Maroc pour le remettre à l'association les enfants du désert. Ce matériel peut donc être du matériel scolaire, sportif, informatique, médical et para médical».



Rémi et Guillaume

**Départ le 16 février 2017 !**

FACEBOOK : [www.facebook.com/4Ldezair](http://www.facebook.com/4Ldezair)  
 SITE INTERNET : <http://4ldezair.blogspot.fr/>  
 Rémi Roumégoux : 06.23.86.46.69  
[remi.roumegoux@gmail.com](mailto:remi.roumegoux@gmail.com)  
 Guillaume Courtois : 06.35.97.46.70  
[guillaumecourtois.lya@laposte.net](mailto:guillaumecourtois.lya@laposte.net)



## Inscriptions sur les listes électorales plus que quelques jours...

Deux élections auront lieu en 2017 : les élections présidentielles, les dimanches 23 avril et 7 mai et les élections législatives, les 11 et 18 juin.

### L'inscription sur les listes électorales de la commune est obligatoire pour pouvoir voter.

Deux conditions sont nécessaires pour pouvoir s'inscrire : avoir la qualité d'électeur (c'est-à-dire avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques) et avoir également une attache avec la commune (soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la CFE).

Il est possible de s'inscrire en mairie jusqu'au samedi 31 décembre 2016 à midi. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité prouvant votre nationalité française et d'un justificatif d'attache avec la commune. Un tiers dûment mandaté peut aussi faire la démarche à votre place. Vous pouvez également demander votre inscription par courrier.

A noter : l'inscription des jeunes de 18 ans sur la liste électorale est automatique sous condition qu'ils aient procédé à leur recensement citoyen à 16 ans et qu'ils n'aient pas changé d'adresse depuis. Attention : ils doivent cependant se présenter en mairie avant le 31 décembre pour présenter un justificatif d'identité et un justificatif de domicile. S'ils n'effectuent pas cette démarche, ils ne pourront pas voter au moment des élections.

**Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter la mairie au 05 63 55 40 47 ou [accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)**

## Marssac : quelques nouvelles de la Clé des Champs

Les travaux de rénovation du siège social de l'association (basé sur Lagrave), avancent à grands pas, les locaux étant devenus trop exigus pour l'activité de l'association.

A la fin du mois de décembre, la partie «nouvellement construite» devrait être opérationnelle, permettant d'accueillir les parents dans de meilleures conditions, et afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux salariés.

En janvier, la partie «plus ancienne» fera l'objet d'une rénovation. Nous veillerons à ce que les travaux ne viennent pas trop perturber le fonctionnement du pôle administratif de l'association, et par là même, nos familles adhérentes.

Concernant le site de Marssac, Fabienne Bories et son équipe d'animation veilleront, comme elles l'ont fait depuis septembre, à développer sur les temps périscolaires, des projets en collaboration avec les enseignants (semaine du goût en octobre...).

Au niveau des TAP (ateliers du jeudi après-midi), quelques aménagements ont eu lieu depuis le mois de décembre, suite à des rencontres entre les représentants des parents d'élèves et l'association Clé des Champs. (Mise en place d'un outil d'évaluation à destination des enfants, ou encore nouvelle répartition des TAP par niveau de classe).

L'association Clé des Champs tient à maintenir et développer ces relations de proximité entre la Mairie, les parents d'élèves, et tous les partenaires susceptibles d'opérer à ses côtés.



«Clé des Champs», c'est aussi des parents bénévoles, qui composent le bureau de l'association, et sans qui celle-ci ne pourrait pas vivre ... Parmi ces parents d'élèves, des représentants de Marssac siègent.

L'assemblée générale de l'association a lieu une fois par an au printemps.

Le bureau de l'association a besoin de renouvellement, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le centre de loisirs intercommunal, également géré par l'association Clé des Champs, sera ouvert durant les prochaines vacances. Les enfants de 2 ½ à 11 ans peuvent y être accueillis.

Les projets ne manquent pas non plus pour le public des «pré-ados» avec un camp de 3 jours pendant les vacances de printemps, et un chantier loisirs jeunes l'été prochain, sur la commune de Marssac.

**Renseignements au siège de l'association ou au 05 63 81 51 02 - [clesdeschamps81.fr](http://clesdeschamps81.fr)**

## Pizzeria Bip Bip : un nouveau service de livraison à domicile

La pizzeria BIP-BIP à Marssac vous propose un nouveau service: la livraison de pizzas à domicile.

De délicieuses pizzas livrées chaudes à domicile, plus besoin de se déplacer nous le faisons pour vous !

Livraisons sur Marssac et ses alentours du jeudi au dimanche, le soir uniquement.

PIZZERIA BIP-BIP  
2 Avenue de Toulouse  
81150 MARSSAC  
05.63.53.22.52



## Visite de l'entreprise Soprofen Fermetures à Marssac



L'entreprise Soprofen Fermetures s'est installée à Marssac en 2006, dans les anciens locaux de l'entreprise Technov, zone de la Pelbousquié.

Elle appartient au groupe Atrya, leader européen dans la fabrication et la distribution de menuiseries PVC, bois et aluminium. Dirigé par Tryba, le groupe dispose de 21 sites de production en Europe dont 14 en France.

L'entreprise marssacoise qui compte, à ce jour, 26 salariés est, pour sa part, spécialisée dans la production de volets roulants aluminium et PVC. Ses produits sont distribués uniquement auprès d'une clientèle de professionnels.

La visite a eu lieu le 4 novembre dernier, en présence de Monsieur Bonnacarrère, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de Madame Blandine Thuel, vice-présidente déléguée à l'économie solidaire, de Madame le Maire et de Madame Delarue, adjointe en charge des entreprises. Une occasion pour tous les élus d'échanger avec Monsieur Ludovic Bes, le responsable du site, qui a mis en avant les atouts de l'entreprise, toujours prête à s'adapter aux demandes de la clientèle et qui affiche un chiffre d'affaire en progression constante. Un contexte favorable qui pourrait permettre, s'il se maintient, d'envisager des projets d'extension à l'avenir.



## Les 40 ans de l'ADMR

Le dimanche 9 octobre 2016 après-midi, l'association ADMR de Marssac, service à la personne, a fêté ses 40 ans d'existence sur le territoire des communes de Marssac, Florentin, Rivières et Terssac.

Les personnes aidées et leur entourage ont répondu présents à cette manifestation, qui a accueilli environ 300 personnes.

Michèle BIROT, Présidente, entourée de l'équipe de bénévoles, a remercié les personnes présentes, les représentants de la municipalité de Marssac, venus nombreux, ainsi que ceux de Florentin. Elle a rappelé les missions principales de l'ADMR : accompagner les familles au quotidien, permettre à tous de bien vivre à domicile et apporter un service personnalisé en fonction des attentes et des besoins des familles.

Pour cela une équipe de salariés formée, compétente et disponible travaille aux cotés des bénévoles.

C'est avec un spectacle haut en couleurs «Le cabaret d'Aristide», mélange de chants et de danses «french cancan», suivi de la prestation de la chorale de Marssac que l'après-midi s'est poursuivie.

Un apéritif dinatoire a clôturé cette après-midi amicale et conviviale. Les participants ont apprécié cette manifestation organisée et offerte par l'ADMR de Marssac, Florentin, Rivières et Terssac.



## Le repas des aînés pour fêter la nouvelle année ensemble

Le repas des aînés est organisé tous les ans par la municipalité qui invite tou(te)s les marssacois(es) de 70 ans et plus, accompagné(e)s de leur conjoint(e) à se retrouver à la salle des fêtes pour un moment festif et dansant. **Cette manifestation, qui aura lieu, cette année, le samedi 14 janvier, est totalement gratuite.**

La seule obligation est de s'inscrire à la mairie au moyen du bulletin d'inscription qui figure en dernière page de ce journal.

**La municipalité met en place un service pour aller chercher à domicile les personnes dépourvues de moyens de transport et pour les ramener chez elles quand elles le souhaitent. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à vous faire connaître en passant à la mairie ou en téléphonant au 05 63 55 40 47.**

A noter : les personnes qui ont besoin d'être accompagnées dans leur vie quotidienne par «un aidant» peuvent s'inscrire avec cette personne.

---

## Un producteur Marssacois à « Fermes en villes »



La manifestation «Fermes en Villes» du 16 octobre dernier a connu un très beau succès. Organisée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en partenariat avec la chambre d'agriculture et le lycée Fonlabour elle avait pour objectif de mettre en avant l'agriculture de proximité et de valoriser «le consommer local». Une cinquantaine d'exposants

producteurs étaient présents ce jour-là. Parmi eux un marssacois, Romain Sirgean, titulaire d'un brevet professionnel en maraîchage biologique, et installé depuis 2013 au lieu-dit Le Meyre où il produit des légumes dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. **Tous renseignements au 06 73 47 88 10 ou [jardinsdumeyre@gmail.com](mailto:jardinsdumeyre@gmail.com).**

A consulter aussi : le 4 pages détachable «Les bonnes adresses des ventes à la ferme» dans la Communauté d'Agglomération paru dans le Grand A de nov-déc 2016 – consultable aussi sur le site internet [grand-albigeois.fr/fermes en villes](http://grand-albigeois.fr/fermes-en-villes).

---

## Marssac badminton : à vos raquettes !



Avec la naissance de notre salle omnisports, une nouvelle activité sportive va voir le jour à Marssac, le badminton. C'est donc avec l'association Marssac badminton que vous allez pouvoir découvrir ou vous perfectionner dans ce sport.

Marssac badminton fait appel au volontariat afin de créer une structure qui convienne à tous, puisque cette association sera affiliée à la fédération française de badminton pour les compétitions. Elle sera aussi ouverte aux personnes désirant pratiquer en loisir et tout cela dans la bonne humeur et le respect de chacun.

A vos raquettes...

Contact : Stéphane Issert - [marssac.b@gmail.com](mailto:marssac.b@gmail.com)

- CONSEIL MUNICIPAL n°16/05 -  
Compte-rendu de séance  
Séance du 26 septembre 2016  
19 h 00

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.  
Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Adjoint  
Fanny BOULZE, Christelle CARRIERE, Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Bruno DORÉ, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :  
Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Anne PIEROT  
Elise FARGIER représentée par Fanny BOULZE  
Dominique FERRIERE représentée par Joël LOUP  
Michel GASC représenté par Myriam DELARUE  
Jean GUILHEM représenté par Thierry MALLÉ  
Lydie PICARONIE représentée par Anne-Marie ROSÉ  
Thierry STEFANON représenté par Pascal PECHARMAN

Absents excusés : Aline GARTNER – Jean-Pierre PUJOL

Secrétaire de séance : Myriam DELARUE

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2016  
Le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

### Finances

- 1 Décision modificative n° 1
- 2 Admission en non-valeur

### Personnel

- 3 Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

### Administration générale

- 4 CDG 81 : Assurance des risques statutaires
- 5 CDG 81 : Convention d'adhésion au service archives et mission de maintenance
- 6 Convention de servitude
- Urbanisme
- 7 Numérotation de la rue des 3 piliers

### Divers

- 8 RPQS 2015
- 9 Convention mutualisation infrastructure réseaux téléphonique et internet – communauté d'agglomération de l'Albigeois

### Questions diverses

## 1 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances, propose la modification des crédits comme suit :

Complexe omnisports : Régularisation des avances accordées aux entreprises Probat, Spie et Eurovia

Chapitre 041 (opération d'ordre) :

Dépenses :	cpte 2313	+ 56 000 €
Recettes :	cpte 238	+ 56 000 €

Affectation de subvention pour l'association «la clé des champs»

Subvention affectée au budget	80 000 €
Affectation supplémentaire	31 000 €

Soit une subvention totale pour 2016 de 111 000 €

Vu la proposition de modification de crédits, et après délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

## 2 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge de l'administration générale et des finances, fait part de l'impossibilité pour la trésorerie de recouvrer certaines sommes relatives à des titres émis par la commune.

Il propose d'admettre les montants suivants en non-valeur :

Année 2009 :	146.62 €
Année 2012 :	46.50 €
Année 2013 :	3.10 €
Année 2014 :	16.25 €

Soit un total de : 212.47 €

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, admet ces montants en non-valeur sur le budget communal 2016

## 3 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup> CLASSE

Sur proposition du groupe de travail Ressources Humaines, réuni le 18 juillet 2016, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1er octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1er octobre 2016
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à cette même date
- Modifie la liste des effectifs en conséquence.



## **4 - ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - CONTRAT GROUPE 2017-2020**

Objet : Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2017-2020 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion

Madame Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un nouveau contrat d'assurance, pour la période 2017-2020, garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Elle rappelle à ce propos :

- que la Commune a, par la délibération n° 2016/1/10 du 23 mars 2016, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 29 juin 2016 de retenir l'offre du groupement AXA FRANCE VIE / GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST, cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG,

Elle propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances,

VU la réglementation sur les Marchés publics,

VU la délibération n° 2016/1/10 en date du 23 mars 2016 relative à la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2017-2020, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

VU la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre du marché négocié engagé,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Tarn n°29/2016 et 30/2016 du 29.06.2016 procédant à l'attribution du marché et autorisant la conclusion de conventions de délégation de gestion,

VU le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a retenu le groupement AXA FRANCE VIE / GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT l'offre tarifaire et les garanties proposées par le dit groupement,

DECIDE d'adhérer à compter du 1er janvier 2017 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA FRANCE VIE (compagnie d'assurance) / GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

CHOISIT pour la commune de Marssac sur Tarn, les garanties et options suivantes :

- Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous risques : décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité

- Garanties option 1

Tous risques sans franchise au taux de 6.73%

- Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, agents non titulaires de droit public, agents non titulaires de droit privé y compris contrats aidés, effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre:

Tous risques : accident du travail, maladie imputable au service, maladie grave, maternité, paternité, maladie ordinaire

- Garanties option 1

Tous risques sans franchise au taux de 1.13 %

DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 1er janvier 2017 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

Les missions confiées au Centre de gestion, détaillé dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion, sont entre autres les suivantes :

D'une manière générale :

- La mise en œuvre d'études statistiques (évolution et comparaison),
- L'aide à la programmation et suivi des contrôles médicaux (contre visite, expertise médico-administrative),
- La mise en place d'actions de prévention de l'absentéisme et des accidents du travail,
- La mise en œuvre d'appuis en matière de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel,
- L'aide à la mise en œuvre du recours contre les tiers responsables,
- Une assistance juridique spécialisée dans le statut de la Fonction Publique Territoriale,
- L'aide à la réinsertion professionnelle à destination des agents en arrêt prolongé pour cause psychologique et consistant en des séances de prise en charge psychologique (dispensées par des psychologues) visant à les réinsérer,
- La mise en œuvre de prestations en matière de médecine professionnelle... etc

En terme d'assistance à l'adhésion au contrat :

- Engagement d'une procédure de marché public pour la conclusion d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, mise en œuvre de publicités de niveau européen, mise en concurrence d'assureurs,
- Fourniture de modèles et assistance dans les formalités d'adhésion au contrat ...etc

En terme d'assistance dans la gestion du contrat :

- Assistance dans les déclarations annuelles à produire pour l'exécution du contrat

- Aide dans le suivi d'exécution du contrat
- Aide dans la gestion des risques statutaires et notamment de maladie et accident de travail :
- renseignement statutaire
- envoi de modèles
- orientation dans les démarches de saisine du Comité médical, de la Commission de Réforme, des instances de la Sécurité sociale,
- établissement de modèles d'arrêtés de placement en maladie,
- calcul des droits à traitement pendant la maladie
- relais dans la mise en œuvre du contrôle médical ... etc
- Mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels, en matière d'hygiène et de sécurité et d'actions en matière de handicap-reclassement professionnel
- circulaires et notes, actions d'information
- actions de formation diverses,
- réunions d'information ... etc

La gestion du marché public d'assurance s'effectuera dans les conditions prévues par la convention de gestion établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions sus-énumérées, établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

## **5 - AIDE A L'ARCHIVAGE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA COMMUNE**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la possibilité pour la collectivité de bénéficier, par convention de mise à disposition, d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour une aide à l'archivage.

Cette convention définit les conditions pratiques et financières d'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion. Valable pour une durée ferme de trois ans, elle ouvre droit à différents types de missions :

- un diagnostic pour analyser la situation de la collectivité, proposer des solutions d'interventions, voire sensibiliser le personnel de la collectivité aux méthodes d'archivage.
- un traitement pour trier, classer, inventorier le fonds d'archives et mettre en place une organisation adaptée à la collectivité.
- une maintenance pour mettre à jour le fonds d'archives (uniquement après une mission traitement).
- toute autre mission selon la demande de la collectivité : formation du personnel, conseil en aménagement de locaux...

Chaque mission fera l'objet d'un devis établi par le Centre de Gestion, valable pendant trois mois, signé par le Président du Centre de Gestion et par le responsable légal de la collectivité. Le tarif facturé, fixé par délibération annuelle du Conseil d'Administration du

Centre de Gestion, sera celui en vigueur à la date d'établissement du devis.

Madame le Maire propose d'autoriser, dans un premier temps, la signature de la convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la collectivité et ajoute que, dans le cadre de cette convention, la collectivité pourra solliciter le service d'aide à l'archivage pour toute mission et après acceptation d'un devis préalablement établi par le Centre de Gestion.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 25 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

VU la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la bonne conservation et tenue des archives de la collectivité de conclure une convention avec le Centre de Gestion,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la signature de ladite convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, afin de pouvoir solliciter des missions en matière d'archivage,
- MANDATE Madame le Maire pour signer cette convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion lorsqu'il le jugera nécessaire, et à signer les devis préalables à ces missions.
- CHARGE Madame le Maire de rendre compte à l'assemblée des résultats des interventions qui seront effectuées dans le cadre de ladite convention,

## 6 - CONVENTION DE SERVITUDE

La société ACTE'S a le projet de construire une résidence d'une trentaine de logements sur un terrain privé, section AD n° 239 situé 8 rue des Zagadiès à Marszac sur Tarn, désignée Résidence Charcot. La création de la voie d'accès à la résidence, prévue sur l'arrière du terrain pour éviter d'engorger la rue des Zagadiès, et la création de réseaux souterrains nécessaires au projet impactent deux terrains appartenant au domaine privé de la commune (section AD n°236 et 238). Ces deux terrains ont été acquis il y a plusieurs années pour constituer l'amorce d'une voie visant à relier, à terme, la rue Charcot à la rue des Trincades. Il est précisé que la commune est aussi propriétaire d'un terrain, rue des Trincades, figurant le début de cette voie.

Il convient de signer une convention de servitudes de passage et de réseaux souterrains au profit de la société ACTE'S sur les parcelles section AD 236 et 238, aux fins de permettre l'accès à la future résidence Charcot et l'enfouissement des réseaux nécessaires

au projet.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande formulée par la société ACTE'S

Vu les termes du projet de convention de servitude

Ouïe l'exposé de Madame le Maire

A l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de servitude de passage et de réseaux souterrains au profit de la société ACTE'S sur les terrains situés section AD n° 236 et 238 au lieu-dit Les Zagadiès.

## 7 - DENOMINATION DE RUE : RUE DES TROIS PILIERS

Monsieur MALLÉ informe le Conseil que les habitants de la voie reliant la Route de Lagrave au chemin des Peupliers ont demandé la dénomination et la numérotation de la voie par courrier reçu le 02 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- NOMMER cette rue : « rue des trois piliers »

- VALIDER la numérotation proposée, telle que figurant au plan joint.

## 8 - SIAEP DU GAILLACOIS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2015

Le Code des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, présenté aux membres du comité syndical du SIAEP du Gaillacois dans sa séance du 12 avril 2016, a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été mis à la disposition des élus, par mail et en version papier à la mairie, et a également été mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Gaillacois, tel qu'annexé à la présente délibération.

## 9 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'INFRASTRUCTURE DES RESEAUX TELEPHONIQUE ET DE L'INTERNET AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet

aux communes membres d'une communauté d'agglomération de lui confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions. Il est également prévu que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut se doter de biens à partager avec ses communes membres selon des modalités prévues par une convention de mise à disposition y compris pour l'exercice de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement audit EPCI. Le législateur entend ainsi encourager la mutualisation des moyens.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) propose un projet de convention dans lequel sont précisées les règles relatives à l'accès et au partage de l'infrastructure des réseaux téléphoniques et de l'internet et leurs conséquences financières. A ce titre, ce projet de convention vaut règlement de mise à disposition des biens, des matériels, des logiciels et règlement financier.

Les fonctionnalités des réseaux mutualisables sont les suivants :

- Liaison inter-sites à très haut débit (fibre optique)
- Accès à l'internet de type professionnel
- Accès à l'internet de type public (WIFI, espaces publics...)
- Accès à l'internet de type scolaire
- Accès à la passerelle de l'opérateur de téléphonie
- Accès au système téléphonique mutualisé (maintenance)

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des ressources, des moyens et des méthodes, compte tenu également de l'évolution des modes de coopération qui imposent des partenariats toujours plus étroits, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de partager l'utilisation d'une même infrastructure de réseaux téléphoniques et informations à base de fibre optique déployée par la C2A sur le territoire communal. Cette infrastructure permettra les liaisons inter-sites à très haut débit, l'accès à la navigation sur l'internet, l'accès aux réseaux téléphoniques et favorisera la mutualisation de ressources souvent onéreuses.

En outre, ce souhait d'organisation s'avère en phase avec l'évolution des technologies nécessaires à la mise en œuvre des systèmes d'informations, laquelle implique de plus en plus souvent la mise en réseau et la mutualisation des infrastructures. Cette mutualisation s'effectue entre la commune de Marssac-sur-Tarn si elle est signataire de la convention, étant toutefois convenu que le partage du réseau a vocation à s'étendre à toutes les communes membres de la C2A.

Madame le Maire précise :

L'administration technique des matériels et logiciels mutualisés sera de la responsabilité de la C2A et de son service DSIR (Direction des Systèmes d'Information et des Réseaux).

Les matériels et logiciels mutualisés seront organisés conformément aux principes suivants :

- Les éléments relatifs au périmètre fonctionnel seront hébergés sur une plateforme technique gérée par la C2A
- Les bases de données relatives au périmètre fonctionnel seront automatiquement dupliquées (toutes les 6 heures) afin de pouvoir revenir sur une situation antérieure à tout accident ou incident technique. La restauration des données sera assurée par le service DSIR de la C2A,
- La maintenance relative au système téléphonique mutualisé fera l'objet d'un contrat global souscrit par la C2A auprès de l'éditeur de la Collectivité (ORANGE TELECOM).
- Les points d'accès à l'internet et à la téléphonie feront l'objet de contrats souscrits auprès des opérateurs de téléphonie.

En termes de financement, il est dit que :

- La C2A qui, de fait, deviendra propriétaire des matériels et détentrice d'un droit d'usage pour les logiciels relevant du domaine de la mutualisation et mettra à disposition ces matériels aux Collectivités signataires de la convention, supportera les droits et obligations contractualisés. Les frais afférents seront ensuite répartis entre les collectivités signataires de la convention.
- Annuellement et à terme échu, la C2A refacturera aux collectivités signataires de la convention la quote-part leur revenant.
- La C2A supportera le coût du contrat de maintenance.

En termes de durée, la convention est conclue pour une durée indéterminée mais peut être résiliée unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'Assemblée Délibérante.

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative à la mutualisation de l'infrastructure des réseaux téléphoniques et de l'internet avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le conseil municipal

- OUI le rapport de Madame le Maire,
- OUI les précisions apportées par Madame le Maire,
- Vu le projet de convention proposé par les services de la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois,
- Considérant que le réseau de la fibre optique a été déployé sur le territoire communal et installé dans certains bâtiments communaux et notamment aux écoles, et à la Mairie, aux services techniques....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la mutualisation de l'infrastructure des réseaux téléphoniques et de l'internet avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- AJOUTE que ladite convention sera annexée à la présente,

La séance est levée à 21h50

# Grand Jeu de Noël

Organisé par les Commerçants

du marché et du village de MARSSAC

du 9 au 16 décembre 2016

***Participez et Gagnez***

**4 TV Grands Ecrans**

**1 Tablette**

**et de nombreux lots**

## Les Aînés de Marssac repassent le code...

Jeudi 8 septembre, de 9h à 11h30, nous avons réétudié le code de la route pour une remise à niveau tout à fait salubre proposée par la brigade de Saint-Juéry qui avait délégué pour cela l'adjudant Féral. Celui-ci, bon pédagogue, nous a mis très à l'aise en nous projetant un diaporama complet, accompagné d'explications claires, et en répondant à toutes nos questions. 17 personnes ont pris part à ce stage. Toutes se sont montrées studieuses et ont été contentes de cette matinée. Ce fut un stage très intéressant et il a été très apprécié.



## Succès pour la zumba et l'elgo chez Ambiance scandale

Jeudi 10 novembre Ambiance Scandale organisait gratuitement un stage découverte de zumba et d'elgo.

Le studio de danse Ambiance Scandale met un point d'honneur à faire vivre notre village en proposant par le biais de notre passion la danse des sorties, stages, représentations. C'est donc tout naturellement que nous avons proposé gratuitement aux habitants et même ceux des alentours un stage de découverte qui a remporté un vif succès! Tel que nous avons dû proposer un nouveau stage mercredi 16 novembre pour les personnes qui n'ont pu participer au premier dû au nombre de places limitées ! Et ce second stage fut également complet !

Après de nombreuses demandes, nous ouvrons un cours de zumba et d'elgo hebdomadaire avec Amandine Dedieu, instructrice Zumba et meneuse Elgo, dès le mois de décembre au studio de danse Ambiance Scandale !

Le jeudi de 19h15-20h15 zumba et de 20h15-21h15 elgo.

Elgo est un nouveau concept fitness qui allie cuisses abdos fessiers et de la danse en talon (possible en basket !) Chaque cours commence par un échauffement et une session fitness et fini par une chorégraphie girly et féminine ! Ce cours est fait pour les femmes qui ont besoin d'échapper à leur quotidien et

retrouver ou assumer leur féminité !

Rejoignez-nous dans une Ambiance scandaleuse ! Partage, rire, motivation et rigueur sont obligatoires



INFOS : 067210965 - Facebook : Studio de danse Ambiance Scandale

### Dates à retenir pour décembre

Le Vendredi 9/12 : stage de Bachata avec le retour de Marion et Nicolas pour un cours de 2h suivis d'une soirée latine à la brasserie Le Coup d'Envoi.

Le dimanche 18/12 : repas gala de Noël. Dès 18h rdv à la salle des fêtes ! À 19h30 nos danseurs monteront sur scène ! Le spectacle sera suivi d'une paella géante, de bûches et d'un apéro ! Une zumba partie sera organisée avec vous tous pour commencer scandaleusement les fêtes de Noël tous ensemble !

Tarif : 8€ dès 10 ans 5€ - 10 ans !

## Noces d'or et de diamant au Club des Aînés de Marssac

Le 25 octobre à la salle municipale le Club des Aînés de Marssac a fêté les anniversaires du 2<sup>ème</sup> semestre de nos adhérents ainsi que les noces de diamant de Mr et Mme Guibbal, 60 ans de mariage, et les noces d'or de Mr et Mme Bibet ; Mr et Mme Raynal et Mr et Mme Théron pour leur 50 ans de mariage.

Mme Delarue, adjointe aux associations, a offert au nom de Mme le Maire et du Conseil Municipal la médaille de la ville à chaque couple. Mr Ramond, Conseiller Départemental, nous a fait l'honneur de sa présence a remis un très beau livre sur le Tarn à chaque couple.

Le club a offert un très joli pot d'orchidées à chaque «mariée» et une bouteille de whisky au «marié» pour se remettre de toutes leurs émotions. Le Président a retracé en quelques lignes le CV des mariés et levé le verre en leur honneur ; c'était leur jour de fête.

Le Président, au nom du club, tient à remercier Mme



Delarue et Mr Ramond pour leur présence et leur allocution.

La journée s'est continuée autour d'une bonne table toujours aussi bien préparée par la Maison Roustit. Tout cela dans la bonne humeur et la convivialité...

Nos prochaines agapes seront pour le repas de fin d'année, le 13 décembre.

Le Président

## Marssac Rugby XIII : «un ballon pour chaque joueur», pour jouer toujours plus, toujours mieux.

Il ne manquait aucun enfant, ce samedi 26 novembre à la salle des fêtes, pour la remise des ballons offerts par la Fédération Française de Rugby XIII dans le cadre de l'opération « Un ballon pour chacun ». Une opération destinée à tous les enfants licenciés, des premiers pas aux benjamins, qui a été lancée par le président de la FFR XIII partout en France pour promouvoir le XIII et ses valeurs.

Après les mots d'accueil de Monsieur Claude Brissebrat, président fondateur du club de Marssac, la parole fut donnée à Madame Colette Tignières, responsable de la commission des jeunes/écoles de rugby à la fédération, mais aussi présidente du Baho XIII. Et c'est en véritable passionnée du ballon ovale qu'elle s'est adressée aux enfants en leur vantant les qualités techniques du ballon qu'ils allaient recevoir et en les encourageant à jouer toujours plus et mieux, avec l'espoir que certains pourront un jour se retrouver au plus haut niveau.

Madame le Maire, qui était accompagnée de madame Lydie Picaronie, adjointe au maire, prit ensuite la parole pour féliciter la fédération de cette heureuse initiative et remercier les bénévoles du club et les éducateurs (Bertrand, Christophe, Emilie, Audrey et Mexen qui les aident) pour leur engagement constant auprès des jeunes.

La distribution des ballons

donna lieu à un joli moment d'effervescence, très vite encadré par les éducateurs qui appelèrent tout le monde à se discipliner pour la photographie de groupe.

Les enfants ont fièrement posé, chacun avec leur ballon. Un ballon affichant le nom de l'entreprise Rhino, sponsor national de la fédération pour cette opération, mais aussi celui des partenaires qui soutiennent le club de Marssac et que nous tenons à remercier ici : Restaurant Atipyc (Marssac), Sofisep (Marssac), Bat'immobilier (Marssac), Groupe Korian les blés d'or (Castelnau de Lévis), entreprise Didier Poux (Florentin), PM Automobile (Albi), Gilles Clamouses (Albi), magasin Point par Point (Albi).



## Belle réussite pour l'exposition de miniatures agricoles



L'exposition bourse de miniatures agricoles a eu lieu le 13 novembre dernier, encore un record d'affluence tant en nombre d'exposants que de visiteurs, merci à tous d'avoir répondu présents. Il a fallu se serrer dans la salle pour accueillir tout le monde. La bonne humeur a été de mise comme d'habitude et les retrouvailles du samedi soir ont tenu leurs promesses. Merci à nos partenaires concessionnaires Tarnais et limitrophes, à Groupama, à Camagris, aux Douceurs du Terroir, à Laurent de chez KUHN et à Mr Tragné pour la tombola ainsi qu'au comité des fêtes et à la mairie de Marssac pour la logistique.

Nous devons reconnaître que nous avons vu de belles choses au niveau des dioramas. Continuez les gars, le niveau monte très sérieusement. Sur la bourse il s'est échangé beaucoup de modèles, dont certains très peu répandus.

Pour ce qui va changer, nous vous signalons dès maintenant que pour la prochaine édition (le 12 novembre 2017), afin de ne pas refuser d'exposants, nous limiterons les réservations à 4 mètres par personne. Le but est d'offrir plus de diversité et de recevoir plus de gens avec qui échanger.

Merci encore à tous et à l'année prochaine.

**Association des Miniatures Agricoles  
du Sud-Ouest ([leobourrel@hotmail.fr](mailto:leobourrel@hotmail.fr),  
05.63.53.15.06)**





# Fêtes

## de fin d'année à Marssac

### **Concert de Noël**

(entrée gratuite)

Vendredi 9 décembre à 20h30 en l'église de Marssac

### **Messe de Minuit**

Samedi 24 décembre à 22h

### **Repas des aînés**

Samedi 14 janvier à 12h salle municipale

### **Voeux du Maire**

Vendredi 20 janvier à 19h salle municipale

Nous vous souhaitons  
de très bonnes fêtes  
de fin d'année



## Les Amis de l'école : un « ALIGOT-ween PARTY réussi ! »



Sorcières, fantômes et autres monstres d'Halloween s'étaient donné rendez-vous à la salle des fêtes de Marssac Samedi 29 octobre dernier pour répondre à l'invitation des Amis de l'école !



Dans une ambiance savamment orchestrée par Ben, notre DJ préféré, adultes et enfants ont pu déguster l'excellentissime aligot-saucisse préparé par Ghislain et autres éléments du repas mitonné par les membres de l'association, repas aux forts accents aveyronnais (gâteau à la broche)...

Une belle réussite, de l'avis de tous, dont les bénéfices seront reversés à l'école.

De quoi donner envie de se retrouver l'an prochain !

### A venir

Réservez le **samedi 28 janvier 2017 à partir de 16h pour le traditionnel LOTO DES ECOLES** salle des fêtes de Marssac. Des «tickets ordinateur» vous seront également proposés à la vente si vous ne pouviez être présent (surveillez les cartables des enfants !).

**Opération brouettes : du 3 au 20 janvier 2017**, opération vigipirate oblige, pas de brouettes, mais vous pourrez donner aux enseignants de vos enfants, votre contribution aux lots proposés à cette occasion (chocolats, éléments de filets garnis, conserves, bouteilles...). Merci d'avance !

**A noter également : sondage Amis de l'école.** Toujours dans le cartable de vos enfants, un bulletin de sondage de vos souhaits concernant des manifestations que pourrait réaliser notre association vous sera proposé. Merci d'y répondre pour nous aider à satisfaire au mieux à vos attentes.

«Les Amis de l'école» contact [isanes@free.fr](mailto:isanes@free.fr)

## La vie de la paroisse

**8 décembre** : installation de la crèche de Noël dans l'église de Marssac.

**24 décembre** : veillée de Noël à partir de 22h. Celle-ci sera précédée d'une animation à 21h30

**25 décembre** : messe à 11h

Tous les Marssacois sont invités à venir auprès de la crèche installée dans l'église après le 8 décembre

### Petite histoire de la crèche, tradition de Noël

La tradition attribue à Saint François d'Assise l'instauration de la première crèche de Noël au début du XII<sup>ème</sup> siècle. En 1223, celui-ci aurait créé la première crèche vivante dans son église de Greccio, en Italie, avant de célébrer la messe de Noël. Les personnages (l'enfant Jésus, Joseph, la Vierge Marie, les Rois Mages, les bergers et les paysans) étaient joués par

les habitants du village et les animaux étaient réels. Cette coutume se serait ensuite répandue dans toute l'Italie avant de gagner une grande partie de l'Europe. Les premières crèches proches de celles que nous connaissons ne sont apparues qu'aux alentours du XVI<sup>ème</sup> siècle dans les églises.



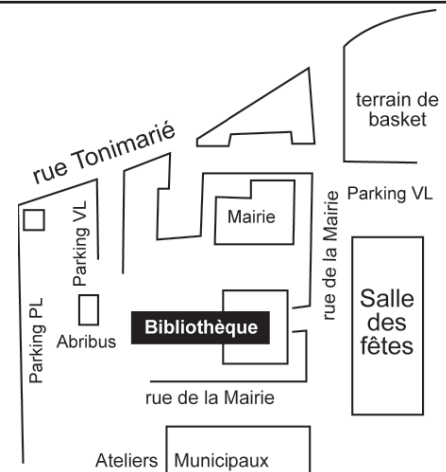
## La Vieille Cantine

### Bibliothèque associative de Marssac

**Horaires d'ouverture :** le mercredi de 15h00 à 17h30  
le vendredi de 15h00 à 17h30  
le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h30 à 11h30

Cotisation : 6 euros/an - marssacbiblio@laposte.net

**+ de 12 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées**



Bonjour,

La bibliothèque a retrouvé son ordre ! Plus de livres empilés sur la table, ils ont été rangés sur l'étagère que les employés municipaux ont installée à la place de celle qui avait pris l'eau. Merci à eux. Beaucoup de nouveautés à découvrir en cette fin d'année:

HARRY POTTER ET L'ENFANT MAUDIT d'après une histoire de J.K. ROWLING. (le fils d'Harry, Albus Severus, doit lutter avec le poids d'un héritage familial pas facile à assumer).

DEMAIN LES CHATS de B. WERBER (A Montmartre vivent deux chats extraordinaires qui souhaitent communiquer avec les humains et les comprendre mieux).

JE SAIS PAS de B. ABEL (A cinq ans, on est innocent. Pourtant ne dit-on pas qu'un visage d'ange peut cacher un cœur de démon ?)

L'HOMME QUI VOYAIT A TRAVERS LES VISAGES d'E.-E. SCHMITT (Un roman troublant entre suspense et philosophie).

CHANSON DOUCE de L. SLIMANI (Prix Goncourt 2016, la dérive d'une nounou psychopathe).

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS de F. FLAGG (La drôle d'aventure d'une dame mi-fée mi-sorcière!)

LE CHOIX DE DIANE (La vie mouvementée de «La Belle Provençale» du Roi-Soleil) ET LES SENTES BUISSONNIERES (le rêve d'Amélie : devenir institutrice, mais au XIX<sup>ème</sup> siècle, les filles ne sont pas libres). de M. PLUCHARD.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de Bonnes Fêtes et surtout une année 2017 pleine de surprises et de petits bonheurs et surtout plein de lecture !

I. KERVOEL

Contact : Isabelle Kervoel, 05 63 53 12 11

## Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompiers	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557

# Invitation

Samedi 14 Janvier 2017 à partir de 12h

## ∞ Le Repas de nos Aînés ∞



*A l'occasion de la nouvelle année, la municipalité vous convie à participer au repas des aînés qui aura lieu le samedi 14 janvier à 12h00 à la salle polyvalente de Marssac.*

*Ce moment festif et dansant est pris entièrement en charge par la Mairie. Il s'adresse aux personnes de la commune de 70 ans (au 31/12/2016) et plus, ainsi qu'à leur conjoint.*

*S'inscrire est obligatoire : vous pouvez le faire dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous.*



## Bulletin d'Inscription

à compléter et retourner  
à la Mairie avant le  
20/12/2016\*

### Monsieur

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

### Madame

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Adresse -----

Téléphone -----

\* Nombre de places limitées par la capacité d'accueil de la salle polyvalente ; inscription par ordre d'arrivée des bulletins en Mairie.  
\* En cas de difficulté pour vous déplacer, merci de contacter la Mairie au 05.63.55.40.47  
\* Pas d'inscription par téléphone.

Je m'inscris au repas des aînés du 14 janvier 2017

Signature